

# MEMENTO TDEP



Grâce au SNUipp-FSU 84, les titulaires départementaux peuvent émettre des vœux clairs sur les regroupements de fractions depuis 2010.

## Quand consulter les postes ?

Dès **le vendredi 30** mai sur le site du [SNUipp-FSU](http://snuipp-fsu.fr).

Ils seront publiés également par la Direction Académique sur leur site avec les numéros de postes à la sortie de la commission.

## Quand saisir les vœux ?

Du **lundi 02** au **mardi 03 juin minuit** sur <http://tice84.ac-aix-marseille.fr/mouvement84/>

L'identifiant et le mot de passe sont le NUMEN.

Vous pouvez joindre un double de vos vœux via votre espace e-mouvement ([cliquez-là](#)).

## Comment sont attribués les postes ?

Les regroupements de fractions seront attribués au barème.

Les titulaires départementaux n'ayant pas participé au mouvement peuvent nous contacter pour vérifier leur barème avec nous ([snu84@snuipp.fr](mailto:snu84@snuipp.fr)).

Vous pourrez obtenir une bonification sur votre **1er vœu** s'il correspond à des fractions de postes occupées cette année **au moins à 50%**.

## Quand le résultat sera-t-il connu ?

Vous trouverez votre affectation **mardi 10 juin 2014 12h** via la même application.